

**CONSEIL D'ETAT**

Château cantonal  
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral  
Alain Berset  
Chef du Département fédéral de l'intérieur  
Palais fédéral  
3003 Berne

Monsieur le Conseiller fédéral  
Johann N. Schneider-Ammann  
Département fédéral de l'économie, de la  
formation et de la recherche  
Palais fédéral  
3003 Berne

Réf. : PM/15017727

Lausanne, le 4 mars 2015

**Stratégie nationale contre la résistance aux antibiotiques (StAR). Audition.**

Messieurs les Conseillers fédéraux,

La lutte contre la résistance aux antibiotiques est une priorité émergente et une action concertée doit effectivement être développée, recouvrant particulièrement les domaines de la médecine humaine, de la médecine vétérinaire, et de l'agriculture.

Le document de la stratégie nationale en titre a ainsi été étudié en détails par les Services prioritairement concernés du Canton de Vaud, à savoir le Service de la santé publique, le Service de l'Agriculture, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires, et le Centre hospitalier universitaire vaudois.

Nous saluons l'élaboration d'une approche multisectorielle afin que des mesures cohérentes soient prises dans ces différents secteurs. Les objectifs, mesures et domaines d'actions sont approuvés de façon générale. En vue d'une mise en œuvre, ils devront cependant être concentrés sur les interventions les plus à même de contribuer à réduire le développement des résistances. Une priorisation et une déclinaison concrète sont attendues, pour lesquelles des adaptations légales et structurelles seront nécessaires. A ce stade ultérieur, le canton demande à être formellement consulté.

Il apparaît une nuance significative à prendre en compte entre la médecine humaine, qui limite depuis des années l'usage des antibiotiques et investit largement dans la formation des prescripteurs, et le recours plus libéral aux antibiotiques au niveau vétérinaire. Des mesures d'ajustement dans l'usage des antibiotiques pour les animaux de rente devraient être considérées en premier lieu.

Les remarques plus spécifiques et détaillées au document de stratégie sont incluses dans le formulaire annexé.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Conseillers fédéraux, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

**Annexe mentionnée**



CONSEIL D'ETAT

**Copies**

- OAE
- SSP